

SUIVEZ LE GUIDE ! LE VOTE PAR PROCURATION

**ENSEMBLE
AUTREMENT**

Une seule procuration par personne !
(Ministère de l'Intérieur)



1

Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote



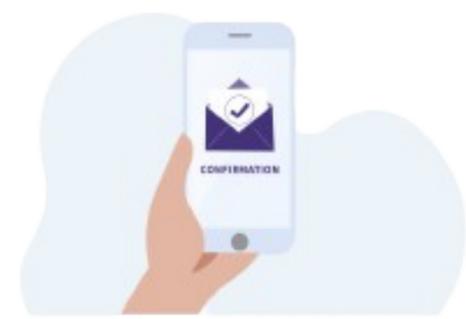
2

Effectuez votre demande de procuration en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr>



3

Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration



4

Vous êtes informé par courriel dès que votre procuration est acceptée

Source : [maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr)